

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Corinne LEGAL - René CANEZZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jean-François DENIS représenté par Laurent LAVIE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Robert MALATESTA - Mourad KAHOUK représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Eric LE DISSE représenté par Patricia COLIN - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Catherine JALINOT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - André VARESE représenté par Michelle GUEYDAN - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 014-476/11/CC

■ Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 - Approbation de la nouvelle stratégie FEDER "Quartiers sensibles" et approbation d'un avenant à la convention de gestion de subvention globale FEDER "Quartiers sensibles"
DGSMIE 11/5383/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Suite à la demande de l'Etat, dans le cadre de l'appel à projet lancé en 2007, la Communauté Urbaine a présenté une stratégie dénommée « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » approuvée par délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007.

Celle-ci se déclinait en axes d'intervention, eux-mêmes déclinés en treize fiches projet.

Aujourd'hui le bilan, après trois années d'exécution, montre :

- qu'une actualisation de la stratégie d'intervention est nécessaire,
- que ces fiches projets sont inadaptées car trop limitatives,
- et que certains besoins sont non couverts à ce jour.

De même, dans le cadre de la révision à mi-parcours des Programmes opérationnels FEDER et FSE 2007-2013, l'autorité de gestion des programmes opérationnels PACA, à savoir le Préfet de Région, a demandé aux organismes intermédiaires, dont MPM, de modifier leur stratégie initiale, présentée en 2007, afin de les adapter à la situation économique et sociale actuelle.

Il s'agit donc au travers d'un élargissement de notre stratégie, de mobiliser à nouveau les énergies avec l'aide des Fonds Européens afin d'apporter des moyens complémentaires et donner à certains de ces espaces, dans le cadre d'un projet global, de nouvelles perspectives d'insertion en profitant d'une dynamique de croissance de l'agglomération.

Cet effort supplémentaire doit permettre, au travers de cette stratégie globale, de répondre à deux enjeux majeurs, déterminant pour ces quartiers sensibles :

- la nécessité de favoriser, dans ces quartiers, le développement économique et l'emploi pour lutter contre les principaux handicaps des populations concernées (chômage, précarité,...) ;
- la recherche d'une plus grande cohésion sociale et territoriale pour mieux insérer ces territoires et sa population ainsi qu'une amélioration de leur condition de vie au quotidien (habitat, mobilité, équipements sociaux,).

A cela se rajoute un 3^{ème} axe dont l'objectif est de mettre en place un système de suivi et d'observation qui permettra d'analyser l'impact des actions sur le territoire et d'ajuster la stratégie.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- L'appel à projets du Programme opérationnel FEDER 2007-2013 « Axe 4.1 » initié par l'Etat ;
- La délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Le comité régional de programmation du 11 avril 2008 et le courrier de notification du Préfet de la Région PACA du 5 mai 2008 ;
- La délibération DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008 ;
- La convention de subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » du 29 octobre 2008 ;
- Le comité régional de programmation du 16 juin 2011 et le projet d'avenant à notre convention de subvention globale.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les modifications apportées à la stratégie initiale s'avèrent essentielles à la poursuite de notre projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles »,
- Que la capacité de levier sur de nombreuses actions en cours ou à venir (actions ANRU, CUCS, PLIE) apparaît démontrée pour les territoires concernés de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la nouvelle stratégie du projet de Marseille Provence Métropole FEDER « Quartiers Sensibles ».

Article 2 :

Est approuvé l'avenant ci-annexé à la convention de gestion de subvention globale FEDER.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Financements
Européens

Christophe MADROLLE

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI